

# Formulaire d'adhésion Membership 2017 - 2018

SADC du Kamouraska

<b>MEMBRE ASSOCIÉ *</b> (ORGANISME-ENTREPRISE)	Nom de l'entreprise : _____ Nom du représentant: _____ Courriel : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____      Télécopieur : _____  ➤ Adresse de votre site Web : _____ ➤ Nous avons une page Facebook <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ➤ Nous désirons recevoir l'infolettre de la SADC par courriel : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  Signature autorisée : _____      Date : _____
<b>MEMBRE ACTIF *</b> (INDIVIDUEL)	Nom : _____ Courriel : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____      Télécopieur : _____ Signature _____      Date : _____

Ci-joint, paiement de la cotisation :

Membre associé\* : 30 \$

Membre actif\* : 10 \$

\* (Voir description des catégories de membres au verso de la présente)

**Veillez retourner le tout au :**  
 901, 5<sup>e</sup> rue, suite 100  
 La Pocatière (Québec) GOL 1Z0  
**Par courriel au :**  
[sadck@sadckamouraska.com](mailto:sadck@sadckamouraska.com)

## **\*Catégorie de membres**

La Corporation comprend deux (2) catégories de membres, à savoir les membres actifs et les membres associés.

### **Membres associés**

Est membre associé de la Corporation toute corporation, association ou personne morale intéressée aux buts et aux activités de la Corporation et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, auquel le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre associé. Les membres associés n'ont pas comme tels le droit d'assister aux assemblées des membres, mais ils peuvent, par lettre de créance remise au secrétaire de la Corporation, désigner un représentant, lequel bénéficie automatiquement du statut de membre actif de la Corporation et jouit à ce titre de tous les droits et pouvoirs accordés par le présent règlement aux membres actifs de la Corporation, y inclus ceux d'assister et de voter aux assemblées des membres et d'être éligibles comme administrateurs de la Corporation.

Tout membre associé peut en tout temps destituer son représentant en avisant par écrit ce membre et le secrétaire de la Corporation de cette destitution, et remplacer ce représentant par une autre personne, par lettre de créance remise au secrétaire de la Corporation.

### **Membres actifs**

Est membre actif de la Corporation toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de la Corporation et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, auquel le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre actif. Les membres actifs ont le droit de participer à toutes les activités de la Corporation, recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la Corporation.

Le membre actif est porte-parole de son secteur d'activité et est le représentant de la Corporation sur la table sectorielle de son activité économique, s'il y a lieu.

Un membre actif bénéficiant de ce statut à titre de représentant désigné d'un membre associé est automatiquement disqualifié comme membre actif advenant

- a) sa destitution par le membre associé qui l'a désigné, ou
- b) le retrait ou la radiation du membre associé qui l'a désigné.